

MAIRIE  
DE  
**VAUJANY**

11, route de la Cour Basse  
38114 VAUJANY

Téléphone 04 76 80 70 95  
Télécopie 04 76 80 78 37



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES DU MAIRE**

**REGIE DE RECETTES « SECOURS SUR PISTES » :  
NOMINATION DES MANDATAIRES**

*Le Maire de la Commune de Vaujany,*

*Vu la délibération du 7 mars 1992 autorisant la création d'une régie de recettes « Secours sur pistes » ;*

*Vu l'arrêté n°2020-11-R modifiant la régie de recettes des secours sur pistes ;*

*Vu l'arrêté n°2020-12-R nommant le régisseur de la régie de recettes des secours sur pistes ;*

*VU la nécessité de modifier l'arrêté 2014-73-R nommant les mandataires de la régie de recettes des secours sur pistes ;*

*VU l'avis conforme du comptable en date du 25 février 2020 ;*

*VU l'avis conforme du Régisseur Titulaire,*

*VU l'avis conforme du Mandataire suppléant,*

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Mesdames Martine BERNOU et Chloé POMIES et Messieurs Sébastien CASSAN et Pascal TURC sont nommés mandataires de la régie de recettes « Secours sur pistes », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**ARTICLE 2** : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constituées comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal ;

Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

**ARTICLE 3** : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle.

Fait à Vaujany, le 25 février 2020

Le Maire

Monsieur Yves GENEVOIS

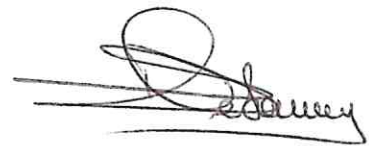


Le Régisseur

Le Mandataire Suppléant



Monsieur Fabien DUCLOT



Madame Anne-Sophie DEBOURG

---

Les Mandataires

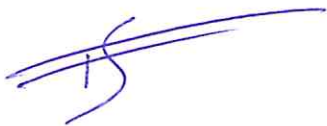
Madame Martine BERNOU



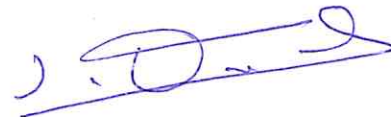
Madame Chloé POMIES



Monsieur Sébastien CASSAN



Monsieur Pascal TURC



Transmis en Préfecture le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa notification.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VAUJANY MAIRIE**

**Utilisateur : VAGNE Sarah**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	2020_13_R
Date de la décision:	2020-02-25 00:00:00+01
Objet:	Régie de recettes "Secours sur pistes" : nomination des mandataires
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10.1 - Régie de recettes
Identifiant unique:	038-213805278-20200225-2020_13_R-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213805278-20200225-2020_13_R-AR-1-1_0.xml	text/xml	933
nom de original:		
Arrêté 2020-13-R.pdf	application/pdf	337132
nom de métier:		
99_AR-038-213805278-20200225-2020_13_R-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	337132

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mars 2020 à 09h51min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mars 2020 à 09h51min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 mars 2020 à 09h51min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 mars 2020 à 09h51min55s	Reçu par le MI le 2020-03-17